



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement n° 551 (2023)**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le règlement n° 551 (2023) adopté par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> mars 2023 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 mai 2023.

**Règlement n° 551 (2023)** : Règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection du chemin Coteau-de-Trèfle Nord décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 699 600 \$.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 17 mai 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 17 mai 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 17 mai 2023.

Donné à Carignan, ce 17 mai 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière